REUNION du 10 juillet 2018

Membres afférents au CM	15
Membres en exercice	15
Membres présents	11
Procuration	2

L'an deux mil dix-huit, le mardi 10 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre GUILLAUD, Maire.

Présents : Mmes AUBERT, FLORET, MITHIEUX, PATRAS, TANILIAN, MM. DUCRET, GUILLAUD, HOCHARD, MEUGNIER, PERRIN et ROSSIGNOL.

Excusés : Mmes NAVARDIN et ROCHERAY-FAUCON (procuration à S.FLORET), MM. FASSEL et VIVET (procuration à J.PERRIN).

Secrétaire : Mme AUBERT.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 26 juin 2018.

2018 – 40 Création d'un emploi d'adjoint territorial du patrimoine à temps non complet

Le maire rappelle que l'ouverture de la future bibliothèque dans le bâtiment « La Glycine » est prévue pour janvier 2019. Afin de coordonner l'investissement de l'équipe de bénévoles et compte-tenu de l'extension des horaires d'ouverture, il convient de recruter un agent du patrimoine à temps non complet afin d'optimiser le fonctionnement de la nouvelle bibliothèque. Cet agent sera chargé notamment de la gestion, de l'organisation et de l'animation de la bibliothèque, d'assurer le prêt et le retour des documents et d'accueillir le public.

Il précise que ce poste pourra être occupé par un agent pouvant relever des cadres d'emploi d'adjoint administratif, d'adjoint technique ou d'adjoint du patrimoine.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- * **approuve** la création d'un emploi permanent d'adjoint territorial du patrimoine, catégorie hiérarchique C, à temps non complet de 14 heures hebdomadaires, à compter du 01/10/2018,
- * autorise le maire à recruter l'agent affecté à ce poste.

2018 – 41 Rapports 2017 des services eau et assainissement

Le maire rappelle que d'après l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, il doit présenter, dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice, un rapport sur le service eau et assainissement, et ceci quel que soit le mode de gestion.

Ce rapport comporte un volet technique précisant les lieux de prélèvement, la qualité des eaux distribuées et pour l'assainissement le nombre d'habitations raccordées, et un volet financier concernant la tarification, la dette, les travaux ...

Il précise que le rapport du service assainissement sera émis par l'intercommunalité Cœur de Savoie à compter de l'année 2018 en raison du transfert de la compétence au 01/01/2018.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance,

* donne acte au maire de cette présentation des rapports 2017 sur le service de l'eau et celui de l'assainissement, qui sont consultables en mairie.

* Divers:

- Redéfinition des zones de distribution des informations municipales (bulletin, flash-info...) des membres du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.